

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chauenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHULIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), J.J. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, J.M. GIRERD, J.P. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), J.M. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), J.L. FOUSSERET, M.N. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, J.C. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), J.Y. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), J.P. MARTIN (à partir du rapport 4.1), J.M. BOUSSET

Délibération n°2010/001204

Rapport n°3.2 - Portes de Vesoul - Avenant au marché d'études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités

Portes de Vesoul - Avenant au marché d'études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Commission : Economie, Emploi et Insertion

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2014 « Portes de Vesoul »	Montant budget 2010 : 131 020,00 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : - 2 837,50 € HT soit - 2 892,60 € TTC

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes de Vesoul, une mission d'Approche Environnementale de l'Urbanisme a été confiée à la société SOBERCO Environnement en 2007. Certaines réunions prévues au marché initial n'ayant pas lieu, le montant global du marché diminue. Il convient donc de passer un avenant.

I. Contexte rappelant l'attribution du marché

Par délibération du 20 décembre 2006, le Grand Besançon a décidé de réaliser l'ensemble des études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes de Vesoul. Ces études devaient préciser la programmation, définir le projet d'aménagement et arrêter le montage de l'opération. Conformément aux prescriptions de l'orientation d'aménagement du PLU, le projet devait être conçu selon une démarche environnementale durable du type Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU).

Le coût de l'ensemble de ces études était estimé à 150 000 € HT.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée sous la forme d'un marché de prestations intellectuelles d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage divisé en deux lots :

- lot n°1, Mission d'études : réalisation de l'ensemble des études préalables à l'aménagement de la zone et accompagnement des techniciens et élus du Grand Besançon jusqu'à l'approbation du projet par le Conseil de Communauté,
- lot n°2, Mission Approche Environnementale de l'Urbanisme : évolution du projet d'un point de vue qualitatif, et tout particulièrement vers la « qualité urbaine et environnementale ».

Le phasage général de la mission est le suivant :

- phase 1 : état des lieux,
- phase 2 : co-élaboration du projet d'aménagement,
- phase 3 : présentation du projet aux élus et concertation avec les partenaires et la population,
- phase 4 : montage du/des dossiers d'urbanisme opérationnel.

A l'issue de la consultation, le 5 mars 2007, la commission d'appel d'offres a attribué le lot 1 à la société HORS CHAMPS pour un montant de 113 785,24 € HT.

Le lot 2 a été attribué à la société SOBERCO pour un montant de 26 575 € HT.

Le marché a été notifié le 26 mars 2007.

II. Exécution du marché

La réalisation de l'ensemble des études préalables est achevée (lot 1).

Concernant le lot 2, certaines prestations initialement prévues (réunions de concertation phase 3) ne seront pas réalisées. En effet, le nombre de réunions prévues initialement dans la phase 3 "Présentation du projet aux élus et concertation" ne sera réalisée qu'à hauteur de 50 % et le bilan de la concertation sera fait en interne au moment de la création de la ZAC.

Montant initial de la phase 3 : 5 675 € HT
Montant réalisé : 2 837,50 € HT

Il convient donc de modifier le montant de la mission.

Le présent avenant modifie le montant du lot 2 qui passe de 26 575 € HT à 23 737,50 € HT.
Le montant initial du lot 2 est donc diminué de 10,7 %.

En date du 17 septembre 2010, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

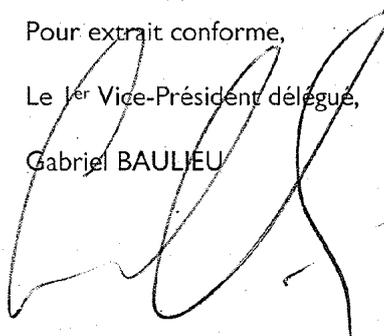
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 au marché « Etudes préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités des Portes de Vesoul »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

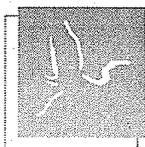
Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 12.OCT 2010



AVENANT N°1 AU LOT 2 DU MARCHÉ N°07-04

Marché d'études préalables à l'aménagement
de la Zone d'Activités des Portes de Vesoul
lot 2 : « Mission Approche Environnementale de l'Urbanisme »

I. Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique :

Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché :

SOBERCO Environnement
Chemin de Taffignon
69630 CHAPONOST

Marché n°07-04 notifié le 26 mars 2007

Objet du marché : études préalables à l'aménagement de la zone des Portes de Vesoul - lot 2 « Mission approche
environnementale de l'urbanisme »

Montant du marché : lot 2 : 26 575,00 € HT

II. Objet de l'avenant

Le marché dont la désignation est mentionnée ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Modification du montant du marché du fait d'une prestation non réalisée par le bureau d'études

Le présent marché est divisé en deux lots, les missions « d'études » d'une part et la mission « d'Approche Environnementale de l'Urbanisme » d'autre part.

Le phasage général de la mission est le suivant :

- phase 1 : état des lieux,
- phase 2 : co-élaboration du projet d'aménagement,
- phase 3 : présentation du projet aux élus et concertation avec les partenaires et la population,
- phase 4 : montage du/des dossiers d'urbanisme opérationnel.

La phase 3 du marché initial "présentation du projet aux élus et concertation" prévoit :

- l'organisation de la phase de concertation,
- la préparation de la réunion de présentation du projet d'aménagement aux élus,
- la préparation de la réunion de concertation,
- le bilan de la concertation,
- + 3 réunions.

Elle ne sera réalisée qu'à hauteur de 50 % car certaines réunions n'ont pas lieu et le bilan de la concertation sera fait en interne au moment de la création de la ZAC.

Il convient donc de modifier le montant du marché en conséquence.

Article 2 : Incidences financières

Annulation d'une partie de la phase 3 :

Montant initial de la phase 3 : 5 675 € HT.

Montant réalisé : 2 837,50 € HT.

Le montant du marché initial était de 140 360,24 € HT.

Lot 1 : 113 785,24 € HT.

Lot 2 : 26 575 € HT.

Le présent avenant modifie le montant du lot 2 qui passe de 26 575 € HT à 23 737,50 € HT.

Le montant initial du lot 2 est donc diminué de 10,7 %.

Article 3 : Clause de priorité des dispositions du présent avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

III. Signature des parties

Fait en un seul original à Besançon, le

Pour SOBERCO Environnement,
Le Gérant,

Arnaud TRESVAUX DU FRAVAL

Pour le Grand Besançon,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET